

Marie Moret à Henry Herth, 8 mai 1895

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Herth, Henry \(18..-19..\)](#) est destinataire de cette lettre
[Offroy et Cie](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-55

Collation2 p. (511r, 512r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henry Herth, 8 mai 1895, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/33473>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [8 mai 1895](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Herth, Henry \(18..-19..\)](#)

Lieu de destination 48, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

Description

Résumé Accuse réception des pantoufles commandées le 21 mars 1895 et envoie un chèque de 35,85 F pour solder la facture. Se plaint des pantoufles, trop courtes et pas assez larges. Commande une nouvelle paire de bottines qui devront respecter les mesures indiquées sous peine de voir leurs rapports cesser, à expédier à Nîmes avant le 17 mai 1895 ou au Familière après cette date.

Mots-clés

[Critiques](#), [Finances personnelles](#), [Vêtements](#)

Personnes citées [Offroy et Cie](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Herth, Henry (18..-19..)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Métiers de la confection

Biographie Bottier à Paris (48, rue de la Chaussée d'Antin) à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle.

Nom Offroy et Cie

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Banque

Biographie Établissement bancaire fondé à Paris en 1852. Offroy, Fouchet et Cie (Offroy et Cie à partir de 1871) succède en 1852 à Louis Lebeuf et Cie au 63, rue du Faubourg Poissonnière. La raison sociale de la banque devient Offroy, Guiard et Cie le 1er juillet 1895.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Nîmes 4 mai 1898
encore qu'à la pentoufle plus
rue ~~Montaloue~~

Nîmes ~~et l'ordre~~ envoiement corrompu,
je vous prie de me faire la paix de
bottines ~~mon quotidien~~ Monsieur Henry Herdt.
Nîmes ~~de la chaine du pied~~ Je vous
prie de faire le meilleur service

Je suis en possession des pentoufles
que vous redemandait ma lettre du 1^{er} et
vous en envoyez ci-joint le règlement
en un chèque N° B 43360, valeur
sur M. M. Offroy et Cie, Paris.

Veuillez m'en accuser réception.

— Je vous avais demandé de tenir ces
chaussures plus larges que deux
pieds et surtout au pied gauche.
L'artisan a tenu seulement le
pied gauche un peu plus large
~~pas assez~~; mais il a
laissé le pied droit trop juste;
(l'empeigne est tendu au dessus
des orteils); et ce qui est pire encore

Il - sans que j'aie rien demandé
de garde - raccourci le pied droit.
C'est absolument intenable. Car
je trouvais déjà trop courtes les der-
nières bottines que vous m'aviez
fourries N° 24475 et voici une des
plus courtes plus courtes encore!
Le chaînon je ne pourrai pas
endurer.

— Malgré cela, je vais encore une
fois vous commander une paire de
bottines, mais à la condition,
qu'elles soient au moins
l'expression qui après vous être
assuré qu'elles offrent bien
au deux pieds:

1^o 24 ^{aut 2} mill long. semelle au moins:
2^o 95 ^{mill} au point le plus large
de la semelle

3^o Que les empeignes sont très-très
larges ~~et l'extrémité~~ afin de laisser
au jeu des doigts la plus grande
liberté. Si leur fait plus de largeur

encore qu'à la pantoufle pied
gauche.

Ceci étant expressément convenu,
je vous prie de me faire la paire de
bottines en question sur deux
formes, tige chevreau glace, lacets
dessus, clous trois vernis (le
vernis ne mesurant au dessus du
pied que 7 centim. de hauteur au
maximum), talons bas, double
semelle tige débordante.

Encore une fois je vous
repte qu'il serait inutile de
m'envoyer des bottines qui
n'auraient pas les mesures
spécifiques ci dessus, je vous
les retournerais comme je
vous en ferai expression
et l'on serait fini de nos
rapports.

Je dois prochainement

quitter Nîmes pour retourner
à mon domicile au Familière;
si les bottines que je vous demande
pourraient arriver ici le 17.
Vous pourrez les adresser ici;
sinon, veuillez les envoyer à
mon nom au Familière
Grise, Aime.

J'aurai au plus tard
le 18 ou 20 et ce sera à mon
arrivée seulement que je
pourrai s'il ya lieu nous
réglé le dit émoi.

Agitez je vous prie,
Monseigneur, mes respects
civilités

Marie Godin